

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 06 février 2024

Délibération n°2024-01

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire de séance : Marie-Colette BESSON

Présents : Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Hervé FONTON, André LINARI, Marie-Claude MAGNARD, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoir : Jacqueline CROZET, Roger KOLE

Absents excusés : Patrick CUILLERAT, Marie-Antoinette RANGUIS

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, comme le CCAS de Fontaines-sur-Saône, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il est rappelé qu'à l'issue de ce débat d'orientation budgétaire aucun vote ne s'impose, seule la présente délibération prenant acte de la tenue de ces débats est nécessaire.

VU, les orientations générales du budget 2024 du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ATTESTE**, de la tenue du débat d'orientations générales du budget 2024 du CCAS de Fontaines-sur-Saône.

- **DIT**, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S

